

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE150776003**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 novembre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 novembre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE150776003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion de deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE150776003**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années et pour une somme maximale respective de 2 757 848.90\$ taxes incluses et 2 715 939.45\$ taxes incluses (appel d'offres public No 15-13941 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.**

À sa séance du 4 novembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1150776003. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 1).*

Le 11 novembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE150776003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Administration concernant le développement du réseau cyclable et l'implantation de mesures préférentielles pour autobus, l'octroi d'un contrat à la firme WSP au montant de 2 757 849 \$ et d'un second contrat à la firme SM au montant de 2 715 939 \$ est proposé. Pour des raisons d'efficacité de production, de gestion opérationnelle et de contrôle, le personnel des firmes associé à la réalisation de ces deux mandats se joindra à l'équipe du Bureau de projets à la Direction des

transports. Ces ressources externes auront à effectuer un ensemble d'activités reliées à la réalisation des objectifs de l'Administration en matière d'aménagements cyclables et de mesures préférentielles pour autobus. Ces activités sont principalement les suivantes:

- Conception, aménagement et réaménagement géométrique
  - évaluer les impacts découlant des divers scénarios d'implantation de projets de développement et/ou de mises aux normes du réseau cyclable ou d'implantation de mesures préférentielles pour autobus;
  - réaliser des études de faisabilité et d'impacts sur la circulation et l'accessibilité ainsi que des mesures de mitigation touchant aux projets de transport, de circulation, de voirie et d'aménagement des d'infrastructures routières;
  - réaliser le portrait des conditions actuelles et analyser la situation existante, élaborer et analyser les différents scénarios d'aménagement et recommander un scénario d'aménagement;
  - concevoir et élaborer des concepts d'aménagements géométriques sécuritaires ainsi que des modifications requises pour des projets de développement et de mise aux normes du réseau cyclables, des projets d'implantation de mesures préférentielles pour autobus et des projets de sécurisation;
  - réaliser toutes autres études requises.
- Feux de circulation, modélisation et signalisation lumineuse
  - préparer des répartitions, séquences et décalages des différents plans de feux de circulation selon les périodes de la journée;
  - réaliser dans certains cas et valider dans d'autres cas des simulations des conditions de circulation;
  - préparer les plans de programmation des feux, les plans électriques et les plans des bases et conduits en lien avec la géométrie proposée;
  - réaliser la conception d'installations temporaires de la signalisation lumineuse;
  - réaliser la conception d'installations connexes telles que clignotants, panneaux éclairés, boucles de détection ou caméras.
- Élaboration de concepts de maintien de la circulation
  - élaborer des concepts de maintien de la circulation;
  - valider les stratégies de maintien avec les partenaires;
  - élaborer des mesures de mitigation;
  - estimer les coûts incidents reliés à la gestion des impacts et au maintien de la circulation.
- Arpentage de construction, dessin et autres relevés
  - effectuer les relevés complets de la situation existante ainsi que la mise en plan de ces relevés selon les normes et exigences de la Ville;
  - fournir dans le cadre des projets, les listes de points nécessaires à leur réalisation;
  - procéder à un relevé final après la construction et la responsabilité de fournir un plan tel que construit.
- Calculs hydrauliques
  - réaliser les différents calculs permettant l'analyse hydraulique d'un secteur donné et déterminer pour des tronçons précis les diamètres, les pentes, ou toutes autres données techniques demandées par la Ville.

- Éclairage extérieur
  - faire des relevés du parc d'éclairage de rues existantes et produire un rapport détaillé sur l'état dans un secteur donné;
  - préparer des rapports de concepts d'éclairage détaillés, pour le maintien et/ou le remplacement de l'éclairage existant dans un secteur ou projet donné;
  - produire des dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tel que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;
  - réaliser la conception d'éclairage urbain, routier ou de parc, selon les critères et exigences de la Ville;
  - analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGi32) et soumettre à la Ville les rapports d'études photométriques pour approbation;
  - réaliser les plans et devis d'éclairage, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
  - réaliser la conception d'installations temporaires d'éclairage de rues.
- Préparation des plans et devis des projets de marquage et de signalisation
  - effectuer les différents relevés sur le site;
  - préparer les devis et les documents de soumission, y compris les addendas;
  - préparer les bordereaux de quantité avec les prix unitaires;
  - effectuer l'estimation du projet.

Les consultants ne seront pas appelés à travailler sur les plans et devis des projets de construction ni sur les estimations qui demeurent la responsabilité de la Direction des infrastructures.

En plus de ces tâches, les mandataires devront participer à des réunions, présentations et toutes autres activités nécessaires à la réalisation de leur mandat.

Les mandats concernant les projets d'aménagements cyclables et de mesures préférentielles pour autobus seront réalisés par les équipes du Bureau de projets. Celui-ci sera composé d'employés de la Ville, d'employés de la STM et d'employés externes provenant des deux firmes. Ces derniers travailleront dans les bureaux de la Ville et leur supervision sera assumée par le chef de section responsable du Bureau de projets de l'unité administrative. Le mandat a une durée de trois ans à partir de la signature des conventions.

Le Bureau de projets sera composé de sept ressources internes et de treize ressources externes dont sept associées au contrat no.1 et six autres associées au contrat no. 2.

L'appel d'offres s'est tenu du 17 août au 21 septembre 2015. Trois firmes ont déposé une soumission pour le contrat 1 et quatre pour le contrat 2.

Il y a un écart de prix de 30,9 % entre la soumission de l'adjudicataire proposé pour le contrat 1 et la dernière estimation réalisée. Il y a aussi, pour ce même contrat, un écart de prix de 26 % entre les deux soumissionnaires conformes.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Pour la majorité des membres de la Commission, le Service aurait gagné à rédiger un sommaire décisionnel plus explicite et plus précis sur divers aspects. Ainsi, il aurait été pertinent de mieux cerner le contexte dans lequel s'inscrivent les deux ententes-cadres, de préciser ce qu'il adviendra des ententes-cadres existantes et de donner plus de détails sur la nature des mandats qui seront confiés aux deux firmes adjudicataires. Une liste des projets prévus dans ces ententes-cadres avec des priorités identifiées devrait être incluse au sommaire décisionnel. Une simple liste des activités reliées au mandat sans l'identification de projets précis ne permet pas d'apprécier pleinement la portée du dossier. M. Gadoury a émis des réserves personnelles sur ce point.

Les membres ont aussi demandé que les motifs de désistement des preneurs du cahier des charges non soumissionnaires soient clairement indiqués dans le sommaire décisionnel et qu'un tableau montrant les taux horaires estimés et proposés par les soumissionnaires soit aussi inclus.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 1).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE150776003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.